

Société, pouvoirs et processus politiques dans la Chine du XX^e siècle

Yves Chevrier et Xiaohong Xiao-Planes



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17447>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2006

Pagination : 187-190

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Yves Chevrier et Xiaohong Xiao-Planes, « Société, pouvoirs et processus politiques dans la Chine du XX^e siècle », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2006, mis en ligne le 01 avril 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/17447>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Société, pouvoirs et processus politiques dans la Chine du XX^e siècle

Yves Chevrier et Xiaohong Xiao-Planes

Yves Chevrier, *directeur d'études*

- 1 L'HISTOIRE intellectuelle de la fin de l'époque impériale et des débuts de la République (années 1890-1930) a longtemps été régie par le paradigme de l'occidentalisation tel que Joseph Levenson l'avait formulé en autopsiant un confucianisme qu'il tenait pour mort : sitôt qu'ils avaient dû se mesurer à la civilisation occidentale, les lettrés chinois avaient cessé de croire à leurs valeurs, en dépit des multiples efforts déployés afin d'inventer une tradition – une culture chinoise – viable. Ces inventions du passé ne donnaient accès... qu'au passé ou à des formules idéologiques conservatrices. Afin de sortir du cercle, il avait fallu renoncer à moderniser la tradition, mais l'abandon des valeurs, loin de fonder une démocratie, avait précipité le cours de la révolution jusqu'à l'extrémisme maoïste. Levenson posait ainsi le problème de l'identité à partir d'un jugement portant sur l'instabilité des valeurs et la crise des idées : la question culturelle dictait sa dynamique à l'histoire politique. Depuis Levenson, l'histoire intellectuelle s'est peu à peu fondue dans une histoire culturelle qui a mis l'accent sur les constructions identitaires et sur les transferts culturels en lieu et place d'une confrontation des civilisations. L'approche inter-contextuelle a également suscité un renouveau de l'histoire des savoirs. Le travail de cette année a consisté : 1) à dresser un bilan historiographique de cette évolution ; 2) à mesurer son influence sur l'histoire du politique.
- 2 Le premier chantier s'est organisé autour de quatre conférences données par Joachim Kurtz (Emory University, Atlanta, invité à l'École). L'objectif était de souligner une évolution importante dont cet historien est l'un des principaux représentants, en montrant que l'analyse doit viser l'ordonnement des discours au-delà de la circulation et de la traduction des concepts. Ces approches (notamment : *How to preserve*

China's national essence ? Disciplinary histories vs national studies, 1898-1911 ; The discovery of "Chinese/Logics" : Genealogy of a twentieth-century discourse) ont été complétées par des exposés sur la théorie de la connaissance chez Zhang Binglin, l'un des chefs de file du mouvement de la « quintessence nationale », et sur le contexte sino-japonais de la pensée de Liang Qichao. C'est par la réorganisation des savoirs principaux tout autant que par l'affichage des valeurs, objet privilégié de Levenson, que se noue la question culturelle. Depuis Durkheim, ainsi que le remarque Fanny Cosandey, les sciences sociales doivent distinguer les « particularités contextuelles de l'énonciation » de la « généralité universelle du raisonnement humain ». La distinction qu'elles sont censées opérer fut au cœur de la question culturelle, certains auteurs « culturalistes » privilégiant le contexte (chinois) pour fonder la vérité et les valeurs, d'autres s'en remettant au contraire à la « généralité universelle » de la science, sans compter les multiples solutions intermédiaires recourant à la possibilité d'une négociation entre ces deux positions.

- 3 À partir de ce constat, nous avons ouvert le deuxième chantier en repérant la différenciation et les usages politiques de la catégorie du culturel, en particulier au regard de l'élaboration de la catégorie de la science (qui relaie peu à peu celle du littéraire au pinacle du « nouveau savoir » qui caractérise les années 1900). La relation culture-politique passe alors par une relation culture-science qui débouche sur une relation entre science et politique, lieu problématique en même temps que nœud des idéologies modernes dont l'union de la science et de la démocratie proclamée en 1915 (afin de fonder une « nouvelle culture » entièrement substituée à la tradition) conserve la trace explicite. Telle que la mettent en évidence les travaux de Joachim Kurtz et d'autres historiens, la restructuration épistémologique a un retentissement politique via la structuration des idéologies. À notre sens, il importe tout autant de préciser l'écho de la nouvelle construction du politique sur la reconstruction du savoir. La catégorie de la culture, celle de la science et l'ensemble de la taxinomie des catégories modernes, appartiennent aux deux univers : l'un ne peut être compris sans faire état de l'historicité de l'autre. Ce que désigne le mot culture n'existe pas en tant que tel dans l'ordre impérial non pas tant en raison des apports extérieurs dont s'enrichit le « nouveau savoir » que parce que la formation de la culture en tant que catégorie suppose un ordre politique national là où l'ordre impérial universaliste n'était ni politique, ni national. La question culturelle trouve donc avant 1915 des solutions qui ne sont pas iconoclastes non pas parce qu'elle est posée en des termes contradictoires avec l'idée du progrès (selon la thèse de Levenson) mais parce qu'elle s'inscrit dans le mouvement profond et crédible de la période, qui est l'Institution politique de la nation. Loin d'être par essence conservatrice, cette culture moderne sous-tend un spectre politique qui se déploie du conservatisme à la révolution en passant par la conception d'une république à l'américaine (dont les institutions sont fondées en 1912). Une première modernité se dessine ainsi sur l'horizon de l'État-nation comme forme politique de la sortie de l'empire. C'est l'échec de cette forme en 1914 qui relance et radicalise la question de la culture en 1915 : la crise culturelle procède de la crise politique.
- 4 La question de la science et l'idéologisation de la pensée politique nous conduisent à esquisser une histoire des croyances politiques. Nous en développerons le cadre l'an prochain en passant en revue, entre institutionnalisation et révolution, les moments cruciaux et les figures clés de l'histoire de la construction du politique au XX^e siècle.

- 5 Le séminaire a nourri deux chapitres d'un ouvrage collectif qui sera publié en 2006.

Yves Chevrier, *directeur d'études* et Xiaohong Xiao-Planes, *maître de conférences* à l'Université Paris-X

Constitutions et constitutionnalisme dans la Chine du XX^e siècle : contextes historiques et débats institutionnels

- 6 LE séminaire de cette année a posé les premiers jalons d'une série qui sera consacrée à l'histoire de la question constitutionnelle dans la formation de la Chine contemporaine. Il s'agit d'éclairer un pan oublié ou négligé de l'histoire du XX^e siècle, longtemps dominée par le discours de la révolution et sur elle, et de comprendre les dynamiques actuelles de l'institutionnalisation du politique tant à Taiwan qu'en République populaire de Chine.
- 7 Le travail a consisté, en premier lieu, à délimiter le champ de l'enquête. La question constitutionnelle doit être abordée sous l'angle de l'historicité de ses formes et de ses composantes et au regard d'une histoire comparée du droit constitutionnel. Ces deux aspects ont été ensuite abordés en parallèle. Des cycles d'exposés ont présenté les configurations successives, au long du XX^e siècle et jusqu'à l'époque actuelle (sur le continent : X. Xiao-Planes, et à Taiwan : S. Ferhat et S. Corcuff), de trois aspects complémentaires : celui d'une histoire des textes constitutionnels, celui des mouvements constitutionnalistes et de la place qu'ils ont occupée au sein des contextes politiques successifs, et celui de la place du droit, des pratiques judiciaires et des professions juridiques dans l'histoire sociale et dans celle de la construction du politique. Il apparaît ainsi que la crise de l'État-nation qui provoque la désinstitutionnalisation du politique au cours des années 1915 ne met pas un terme à la réflexion et à l'action en faveur de l'approche constitutionnelle. La problématique du partage du pouvoir et de la formalisation de l'autorité qui avait été posée à la fin de l'Empire (à partir de 1906) s'enrichit d'une réflexion suivie sur la mise en forme des autonomies locales. Abordé la plupart du temps sous l'angle de l'agitation sociale et de la fragmentation territoriale, le mouvement fédératif du début des années 1920 relève aussi de la construction institutionnelle.
- 8 À travers lui, et par le biais de la rédaction de projets constitutionnels successifs, se transmet la légitimité du régime républicain. C'est au tournant des années 1930 seulement, lorsque la question constitutionnelle est reconfigurée dans le contexte du rétablissement de l'autorité centrale et du remplacement de la république par une dictature exercée par un État-parti, qu'apparaît une autre forme de la légitimité institutionnelle. L'approche historique permet ainsi d'éclairer le sens de concepts difficilement traduisibles, comme celui de *fatong* qui, précisément, désigne la transmission de la légitimité politique par le biais de la norme institutionnelle supérieure. Tout au long de l'exploration des contextes historiques, l'accent a été mis sur les dispositifs discursifs (y compris à travers le lexique) relatifs à la formalisation de l'État, à la représentation politique, ainsi qu'à l'équilibre, à la limitation et au contrôle des pouvoirs. Afin de dépasser le culturalisme spontané qui surgit dès l'instant où la question du droit est posée en contexte chinois, deux moments significatifs de l'histoire

antérieure de l'État chinois (Song et Ming) au regard de la question constitutionnelle ont également été analysés (C. Lamouroux et P.-E. Will).

- 9 Le repérage historique des enjeux terminologiques, politiques, juridiques et judiciaires nous a permis d'aborder en toute lucidité l'autre versant de la question, celui qui regarde le droit constitutionnel et son histoire d'un point de vue général et comparatiste. Des mises au point se sont succédé sur la notion de pouvoir constituant (P. Pasquino), sur la valeur juridique et sur le rôle de l'actuelle constitution chinoise (C. Chaîne), ainsi que sur la théorie et la pratique du contrôle de constitutionnalité en Chine (1909-1949) et à Taiwan (Lee Suen Cheng). La question de l'institutionnalisation soulève le problème de la loi et du droit et celui de la hiérarchie des normes. La loi peut-elle n'être qu'un dispositif du gouvernement de la société dans une optique de rationalisation, comme le pensent certains modernisateurs ? Son appartenance au champ du droit lui vaut-elle au contraire une efficacité propre qui pourrait déboucher sur une dynamique politique ? La question est d'autant moins tranchée que l'institutionnalisation est une réalité processuelle qui n'équivaut nullement à l'installation d'une culture juridique. Elle est posée sur deux plans. S'adressant au sommet de l'État, le mouvement en faveur de la Constitution vise la limitation du pouvoir au moyen de la norme Institutionnelle comme s'il s'agissait avant tout d'une question technique, mais la localisation et la représentation de la souveraineté (dans le parti ou dans un corps politique de la nation) sont un enjeu politique. L'Institutionnalisation de l'État pose la question de la désinstitutionnalisation du parti : les changements sociaux et mentaux qui permettent d'envisager un éventuel changement de régime ne se substitueront pas à celui-ci ; la question constitutionnelle ne peut être tranchée uniquement à partir de ses éléments internes. De même, dans la structuration du social, il convient d'observer finement la composante juridique de l'exercice du pouvoir avant d'opposer l'une à l'autre.
- 10 En conclusion (provisoire), deux interrogations se dégagent du travail de cette année à propos de l'horizon contemporain : celle de la construction du politique à partir du droit, celle de la construction du droit à partir des pratiques sociales. Elles constitueront le noyau du séminaire de l'an prochain, notamment à partir de l'enquête de Stéphanie Balme sur les pratiques des juges locaux. Pour la partie historique du travail, l'étude rapprochée du texte des Constitutions sera mise en chantier.

INDEX

Thèmes : Histoire, Histoire et civilisations de l'Asie